

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
20 juillet 2018

---

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 1173)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 427

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 5**

Supprimer l'alinéa 12.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La notion d'identité de genre est une notion inexistante en droit positif français.

Vouloir une telle inscription au sein de l'article 5 est dangereuse en ce que cette notion n'est pas déterminée par le droit positif et est plus que discutable et discutée au sein de notre société.